

Aide ménagère

Pièces à fournir

- Copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de la Communauté Européenne ou extrait de naissance
- Pour les personnes âgées de 60 à 65 ans, justificatif de l'inaptitude au travail
- Pour les personnes hébergées en famille d'accueil, copie de l'arrêté d'agrément et du contrat d'accueil
- Pour les personnes ayant eu avant 60 ans une reconnaissance du statut d'adulte handicapé, justificatif à fournir
- Pour les personnes de nationalité étrangère, hors Communauté Européenne : copie recto verso du titre de séjour en cours de validité
- Copie des 3 derniers justificatifs de revenus du foyer (dernier avis de versement des retraites, rentes ou allocations, bulletins de salaire, relevés bancaires ...)
- Pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail : copie de la dernière notification d'attribution
- Copie du dernier avis d'impôt sur le revenu (les 4 pages) et de la dernière déclaration fiscale du demandeur et le cas échéant de son conjoint, de son concubin ou de la personne avec laquelle il a conclu un PACS ou celui sur lequel le demandeur figure à charge
- Copie des déclarations fiscales annuelles de chaque caisse de retraite du demandeur, et le cas échéant, de son conjoint ou de son concubin ou de la personne avec laquelle il a conclu un PACS
- Justificatifs des revenus de capitaux mobiliers (joindre tableau récapitulatif disponible en annexe p8 et 9 : livrets d'épargne, assurance vie, autres...) et des revenus fonciers
- Copie intégrale de l'avis d'imposition concernant la taxe foncière de chaque bien immobilier
- Pour les frais d'hébergement d'une personne âgée n'ayant jamais eu, avant l'âge de 60 ans, de reconnaissance du statut d'adulte handicapé : copie intégrale du livret de famille mis à jour, du demandeur (sauf pour les célibataires sans enfant) et, le cas échéant, imprimés relatifs aux obligés alimentaires